Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0775-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0775_AL_RD269 ET RD269E_IVORY
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 5 juin 2023 par laquelle Monsieur JACQUIN Louis, représenté par le Cabinet Colin et Associés, Géomètre-Expert, 39300 Champagnole, sollicite l'alignement des Routes Départementales n° 269 et n° 269E, respectivement rue du château Farlantin et rue de Loisy, lieu-dits « Au Village » au droit de la parcelle cadastrée ZA n° 49 - Commune de IVORY, en agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

VU la consultation du Maire en date du 15 juin 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 24 mars 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par les 2 lignes reliant les points D et E, et les points F et G le long de la RD269E et par la ligne reliant les points G, H, I, J et K le long de la RD269 figurant sur les schémas joints en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0775-AR

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département

Le Maire consulté, le 15 juin 2023
Visa, signature et cachet

Vu.

MAIRIE D'IVORY
39110 JURA

Diffusion : Les bénéficiaires pour attribution
Leur représentant pour information
La commune de IVORY pour information
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0775-AR

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL
Géomètres-Experts

Olivier COLIN
Géomètre-Expert D.P.L.G.
Diplômé de l'institut de topométrie
Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER
Géomètre-Expert
Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 24 mars 2023, en présence de M. Bernard MARGUET
Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M. Louis JACQUIN**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD n°269E au droit de la propriété située :

- **Rue de Loisy**
- **Lieu-dits : « Au village »**

et cadastrée

- **ZA n°49**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par les droites D-E et F-G, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;
Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 05/06/2023

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230052)

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 32 000 Euros
95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17
Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58
E-mail : contact@colin-associes.fr
SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0775-AR

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Successeur de M. ALEXANDRE - Ph. LORGE - J.-P. MICHEL
Géomètres-Experts

Olivier COLIN
Géomètre-Expert D.P.L.G.
Diplômé de l'institut de topométrie
Expert près de la cour d'appel de Besançon et ses tribunaux

Marie-Laure LOCU-CHARLIER
Géomètre-Expert
Ingénieur de l'Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

Demande d'alignement

Monsieur le Président du Conseil,

Suite à la réunion de bornage du 24 mars 2023, en votre présence de Bernard MARGUET Je, soussignée Marie Laure LOCU CHARLIER Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M. Louis JACQUIN**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la Rue du Château Farlantin (RD n°269) au droit de la propriété située :

- **60 Rue du Château Farlantin**
- **Lieu-dits : « Au village »**

et cadastrée

- **ZA n°49**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite G-H-I-J-K, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;
Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le 05/06/2023

Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230052)

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés Géomètres-Experts" au capital de 32 000 Euros
95, rue Ponsar - B.P. 134 - 39304 CHAMPAGNOLE Cedex - Tél. 03 84 52 01 17
Cabinet secondaire : 7, rue du Miroir - 39200 SAINT-CLAUDE - Tél. 03 84 45 01 11
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS - Sur rendez-vous - Tél. 03 84 66 33 58
E-mail : contact@colin-associes.fr
SIRET 391 433 646 00059 - N° TVA Intracommunautaire : FR 35 391 433 646 00059

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0775-AR

Piquet
Clôture
Mur
Clou
Borne ancienne remembrement
Borne nouvelle OGE

Application du plan cadastral
En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

Les limites D–E et F–G font l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement

Proposition d'alignement

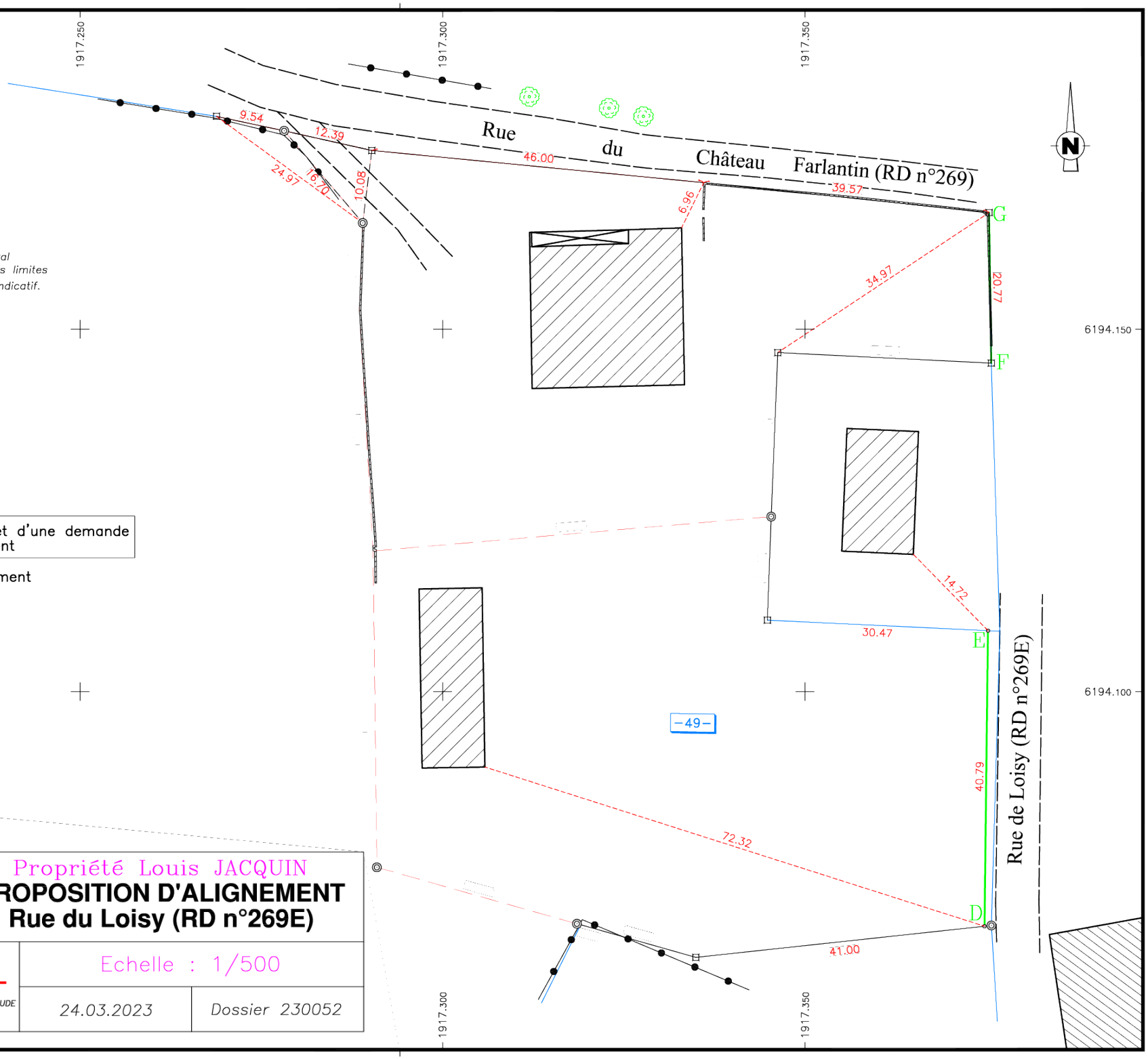

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

IVORY
Section ZA
n°49
"Prés Saint Jean"

Propriété Louis JACQUIN
PROPOSITION D'ALIGNEMENT
Rue du Loisy (RD n°269E)

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts
95, Rue Ponsar – 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir – 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue – 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/500

24.03.2023

Dossier 230052

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16-06-2023
ID : 039-223900010-20230616-ARR_2023_0775-AR

Piquet
Clôture
Mur
Clou
Borne ancienne remembrement
Borne nouvelle OGE

Application du plan cadastral
En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

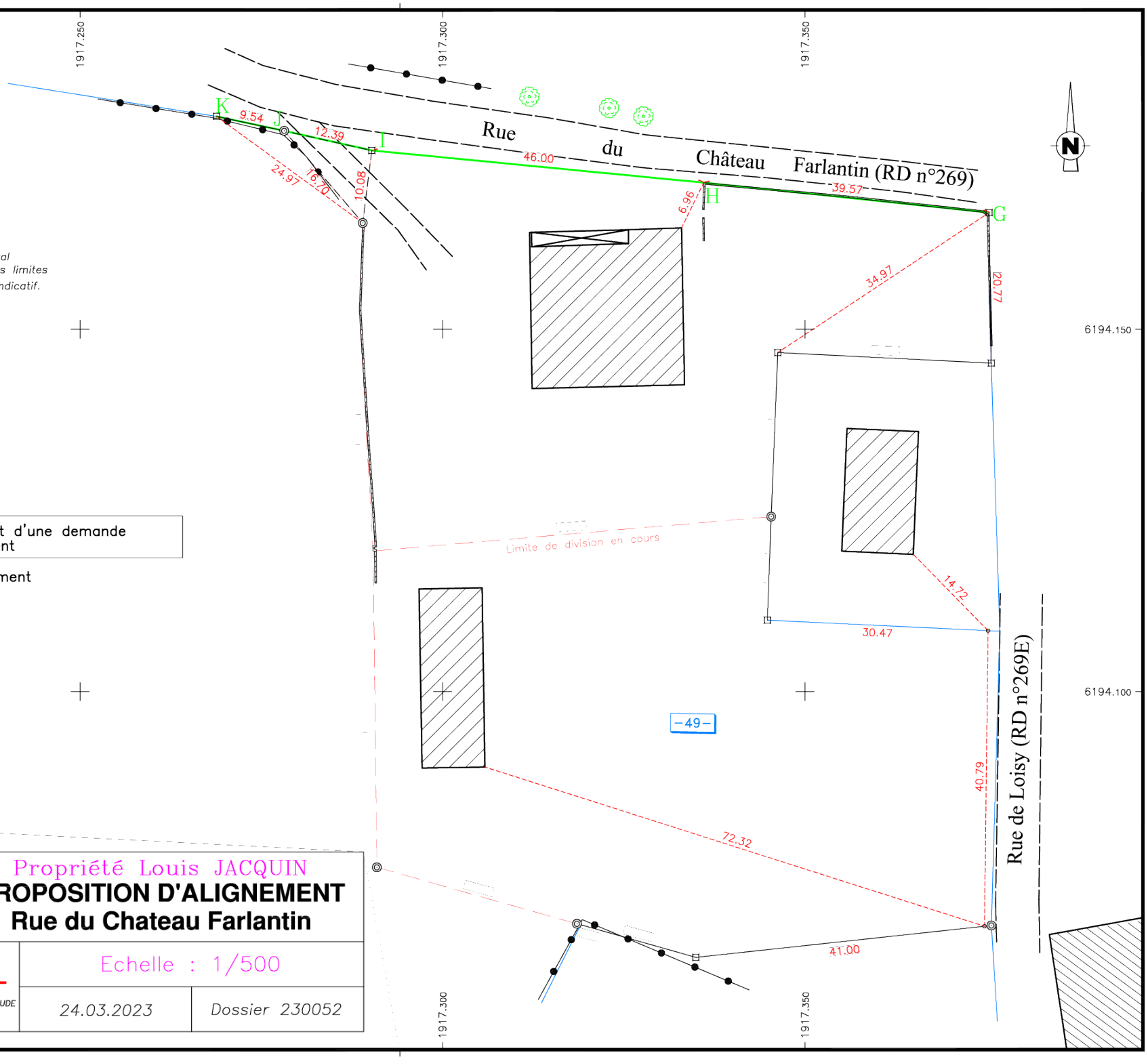

La limite G–H–I–J–K fait l'objet d'une demande d'Arrêté d'Alignement

Proposition d'alignement

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

IVORY
Section ZA
n°49
"Prés Saint Jean"

Propriété Louis JACQUIN
PROPOSITION D'ALIGNEMENT
Rue du Chateau Farlantin

SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts
95, Rue Ponsar – 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir – 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue – 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/500

24.03.2023

Dossier 230052